

LES PROCEDURES D'AFFECTATION POST 3^{ème}*Le collège s'occupe de l'inscription par voie informatique*

En 2 ^{nde} professionnelle de bac pro et CAP	
<u>Procédure de pré-affectation dans le public</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Entre 50% et 75 % des places en lycée professionnel sont en préaffectation. - Les demandes étaient à faire pour le 10 avril au collège pour un seul vœu public : un CAP ou un bac pro dans 1 seul établissement - Critères : résultats scolaires, capacités générales et avis du chef d'établissement. 	
→ Résultats communiqués aux familles le 18 mai.	
Si pré-affectation	Pas de pré-affectation
<ul style="list-style-type: none"> - L'élève est convoqué dans le lycée professionnel à partir du 19 mai - Il doit confirmer sa demande en remettant le coupon réponse au collège (date limite : le 26 mai) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élève peut maintenir son vœu au 3^{ème} trimestre mais il est invité à élargir et formuler d'autres vœux dans le dossier (4 maximum public + privé)
<p>→ Pour le bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole à Laval il faut contacter directement l'établissement avant mi mai pour les tests d'équitation</p> <p>→ Résultats de l'affectation le 26 juin : les élèves affectés doivent aller s'inscrire dans le lycée professionnel.</p> <p>Un élève qui ne s'inscrit pas libère sa place.</p>	
Pour les élèves qui n'auraient pas obtenu d'affectation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'être candidat sur les places vacantes en lycée professionnel avec un tour supplémentaire d'affectation mi septembre - Se rapprocher du collège, du CIO (tél : 02 40 94 00 12) 	

En 2 ^{nde} générale et technologique	
<p>Dans la fiche de vœux post 3^{ème}, préciser le 2^{ème} enseignement d'exploration EDE (sachant que le 1^{er} est un enseignement d'économie soit SES, soit PFEG au choix à l'inscription) ou classe européenne et le lycée. (ou les lycées) cf. Guide ONISEP après la 3^{ème} ;</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez faire jusqu'à 4 vœux</p>	
Certains enseignements d'exploration sont <u>sélectifs, d'autres à capacités limitées.</u>	
1^{er} cas	2^{ème} cas
<p>L'élève demande des enseignements d'exploration non sélectifs dans un lycée de secteur⁽¹⁾ : un seul vœu suffit.</p> <p>⁽¹⁾ Lycées Monge et Carcouët (et Appert dans la limite des places disponibles pour les seuls élèves domiciliés à Treillières)</p>	<p>L'élève demande un enseignement d'exploration sélectif ou à capacité limitée et/ou un autre lycée que celui du secteur : il n'est pas sûr d'avoir ce premier vœu. Prévoir un vœu sur un lycée de secteur⁽¹⁾ hors EDE sélectifs ou à capacité limitée</p>

Enseignements d'exploration sans sélection dans les lycées de secteur	
<p>1- au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciences Economiques et Sociales (SES) • Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG) <p>2 - un autre parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SES ou PFEG (selon le 1^{er} choix) • Méthodes et pratiques scientifiques • Sciences de l'Ingénieur • Création et innovation technologique • Science et laboratoire • Littérature et société 	
Enseignements sélectifs ou à capacité limité	
Groupe 1 : 2 des Contingentées	Groupe 2 (capacité limitée)
<p>- → Sélection sur les résultats scolaires + les capacités</p> <p>- C'est le cas de l'enseignement d'exploration création culture design (Livet)</p>	<p>→ .Sélection à partir des résultats scolaires si le nombre de vœux est >à la capacité d'accueil</p> <p>Pour les secondes européennes Pour les enseignements d'exploration suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création et activités artistiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Arts du son : Camus et Nelson Mandela ○ Arts visuels : Monge, La Colinière et Guist'hau ○ Arts du spectacle : La Colinière et Jules Verne ○ Patrimoine :Guist'hau ✓ EPS : J. Perrin ✓ Ecologie, agronomie territoire et développement durable à Jules Rieffel ✓ Santé et social : Carcouet, les Bourdonnières, la Colinière, ✓ Biotechnologies à Jean Perrin (Reze) ✓ Russe ou breton à la Colinière ✓ LV₃ Espagnol : Guist'hau ✓ LV₃ Arabe / Italien : Clémenceau ✓ LV₃ Italien : Lycée MONGE ✓ LV₃ Portugais : Nelson Mandela ✓ LV₃ Chinois : J. Verne et J. Perrin ✓ Grec : Clémenceau et Guist'hau

Les demandes de dérogation si vous demandez un lycée hors secteur (elles ne concernent pas les 2^{des} sélectives ou à capacité limitée) sont à retirer et doivent être remises **au plus tard le 5 juin** au secrétariat de direction du collège ;

Cette année les vœux du privé (y compris agricoles et MFR) doivent être mentionnés dans la liste des 4 vœux possibles sur la fiche de vœux d'affectation ; mais **vous devez prendre impérativement contact** avec l'établissement privé dès maintenant. Vous pouvez ordonner l'ensemble de vos vœux publics et privés selon vos choix prioritaires.

Les enseignements facultatifs seront précisés à l'inscription dans l'établissement.

Les conseils de classe auront lieu dans la 1^{ère} quinzaine de juin.

Les résultats de l'affectation seront connus le 26 juin. Les inscriptions dans les lycées se feront à la suite